

Mairie de Plouhinec  
1 rue du Général de Gaulle  
56680 PLOUHINEC

02 97 85 88 77  
accueil@plouhinec.com  
www.plouhinec.com

# LETTRE D'INFORMATION AUX FAMILLES

## Année scolaire 2023-2024

**Chers parents,**

Bienvenue sur les services du Pôle Enfance Jeunesse et sur notre Portail Famille. Voici quelques informations importantes vous permettant de mieux connaître nos modalités de fonctionnement :

**Vous pouvez préinscrire votre enfant via le Portail sur les services :**

- Restaurant scolaire Arlecan
- Restaurant scolaire Locquenin - Ecole Sainte Famille
- Restaurant scolaire Calloch - Ecole Sainte Anne
  
- Accueil périscolaire Arlecan (garderie matin et soir)
- Accueil périscolaire Locquenin - Ecole Sainte Famille (garderie matin et soir)
- La Garderie Sainte Anne est gérée par l'école.
  
- Accueil périscolaire du mercredi
  
- Accueil de loisirs (vacances scolaires)

**Les pré-inscriptions sur ces différents accueils sont obligatoires.**

### MODALITES D'INSCRIPTIONS

- Préinscription aux restaurants scolaires, à l'ALSH périscolaire (mercredis) et à l'ALSH extrascolaire (vacances scolaires) la veille ouvrée **avant 10H00.**
- Préinscription aux accueils périscolaires (garderie matin et soir) Arlecan et Locquénin la veille ouvrée **avant 15H00.**

Vous avez la possibilité de préinscrire votre enfant à l'année et d'utiliser la fonction RECOPIE pour les fratries.

**Toute absence non justifiée et toute présence sans pré-inscription au préalable engendreront des facturations majorées.**

- Préinscription /Annulation pour maladie ou imprévu professionnel de dernière minute :
  - **Christelle LE BRAS, pour les restaurants scolaires et la régie >**  
Merci de prévenir dès que possible au **07 78 68 52 86**  
ou [restaurationscolaire@plouhinec.com](mailto:restaurationscolaire@plouhinec.com)
  - **Valérie JUBIN, pour l'ALSH périscolaire du mercredi et les accueils périscolaires ARLECAN et LOCQUENIN (garderies matin et soir) >**  
Merci de prévenir dès que possible au **06 09 64 36 26**  
ou [affaires-scolaires@plouhinec.com](mailto:affaires-scolaires@plouhinec.com)
  - **Mélanie MOGAIN, pour l'Accueil de loisirs (vacances scolaires) >**  
Merci de prévenir dès que possible au **06 28 80 31 62**  
ou mail [alsh3-10@plouhinec.com](mailto:alsh3-10@plouhinec.com)
  - **Mélanie MOGAIN, pour l'Accueil Jeunes au 06 27 32 15 39**  
ou [alsh10-14@plouhinec.com](mailto:alsh10-14@plouhinec.com)
  - **Et pour tous les services : [enfancejeunesse@plouhinec.com](mailto:enfancejeunesse@plouhinec.com)**  
Ou sur le portail famille : « **contactez - nous** ».

Le service administratif du Pôle Enfance (inscription, facturations, règlements...) se situe dans les locaux de l'ALSH Arlecan.

## CONSIGNES A CHAQUE RENTREE SCOLAIRE

**Vous devrez remettre votre compte à jour :**

- En modifiant les renseignements famille/enfants si nécessaire (adresse, tél...)
- En validant à nouveau les attestations sur l'honneur et acceptation des règlements,

Cette étape est importante puisqu'elle met à jour votre dossier et celui de votre enfant (changement de coordonnées, ...). Elle est indispensable pour avoir accès aux réservations.

## REGIE - FACTURATION

En cas d'absence signalée hors délais, le 1<sup>er</sup> repas de la période d'absence est toujours facturé.

Lors des sorties scolaires, grèves... ou tout évènement susceptible de modifier la présence de votre enfant sur les services périscolaires et de restauration, chaque parent devra être vigilant et penser à annuler les pré-inscriptions.

Le quotient familial appliqué pour l'année civile est celui connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile en cours. En l'absence d'attestation CAF, le tarif maximum est appliqué.

**La régie accepte, à ce jour, les modes de paiement suivants :**

- prélèvements automatiques (SEPA)
- paiement en ligne (PAYFIP),
- chèques
- ANCV
- CESU
- (espèces)

Les règlements par chèques, (espèces), ANCV et CESU doivent être déposés dans la boîte aux lettres du Pôle Enfance et en aucun cas en Mairie.

L'encaissement des espèces reste possible sous certaines conditions (voir avec Madame LE BRAS).

Nous vous remercions de bien vouloir privilégier les paiements dématérialisés. Le paiement par CESU est accepté pour les prestations ALSH périscolaire et extra-scolaire uniquement.

## **P.A.I. (PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)**

**Merci de contacter le Pôle Enfance au 06 09 64 36 26 avant toute inscription sur les services.**

**1- Nouveau PAI >** Les parents dont les enfants présentent une allergie ou une pathologie nécessitant la mise en place d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doivent contacter la direction de leur établissement scolaire.

Le document P.A.I. transmis par la direction de l'école doit être complété et accompagné d'une ordonnance de l'allergologue datant de moins de trois mois.

**Un mode d'accueil unique au restaurant scolaire est proposé : le panier repas.**

**2- Renouvellement PAI sans modification >** Afin de renouveler le P.A.I. de votre enfant (allergie alimentaire ou PAI simplifié sans modification) : merci de nous faire parvenir une ordonnance datant de moins de trois mois.

## **VACCINS**

La copie des vaccins à jour est obligatoire pour les enfants inscrits à l'ALSH périscolaire (mercredis et accueil matin/soir Arlecan) et l'ALSH extrascolaire (vacances).

**Merci de la télécharger sur le portail famille** ou de la déposer au Pôle Enfance.

## **REGLEMENT INTERIEUR ET PROTOCOLE SANITAIRE**

Vous pouvez télécharger les informations sur les règlements intérieurs et protocoles sanitaires des différents accueils directement sur le Portail Famille.

Nous sommes à votre disposition pour toute information au Pôle Enfance Jeunesse et Famille, site Arlecan, tous les jours de 8h à 17h30.

**Nous vous souhaitons une belle année scolaire !**

**Toute l'équipe  
du Pôle Enfance Jeunesse et Famille**